

Nouvelles janvier 2015



Chers membres,

Dans ce numéro :

1. Troc
2. Comité ouverte 3 février 20h à l'Aula du collège Courbet
3. Retour du 'CoRep' du 19 janvier
4. Petits reporters

1. Troc

Le Troc de l'APE est prévu pour le 2 mai prochain, ensemble avec la bourse aux jouets de la Ludothèque, comme les deux années précédentes.

Nous apprécierons de l'aide pour l'organisation et la mise en place de ce Troc. Les parents intéressés peuvent venir à la comité ouverte le 3 février, ou aussi se faire connaître par email.

2. Comité ouverte

Une fois par an, nous invitons tous les parents pour nous rejoindre pour notre séance mensuelle du comité. Le but est de venir pour échanger vos sujets de préoccupation, vos idées pour l'APE, vos projets, etc. Cette année nous pourrons aussi parler du Troc (voir plus haut), et de l'activité de l'APE Vaud (voir plus bas)

Le comité ouverte aura lieu **mardi prochain**, le 3 février à 20h à l'aula du collège Courbet. Merci de venir nombreux !

3. Retour du 'CoRep' du 19 janvier

Pour rappel, les CoRep, Commissions des Représentants des Apé vaudoises, sont les lieux de contacts et d'échanges et de discussion entre le comité cantonal et les diverses Apé du canton.

A cette occasion, le représentant ou la représentante de l'apé La Tour-de-Peilz relaie toutes les informations ou préoccupations transmises par vous, parents... quelques soient la problématique soulevée.

Les informations sont ensuite traitées et, suivant les cas, un des membres du comité vaudois en référera aux personnes concernées : contact avec les parents qui en ont besoin, intervention directe au niveau de l'établissement et même auprès du Canton.

Il est très important de faire circuler l'information.

Dans cet esprit, un petit rappel, au sujet des situations de conflit entre des parents et un enseignant. En premier lieu, il convient de discuter avec l'enseignant concerné. Si le différend ne trouve pas de solution à ce stade, la direction peut être sollicitée.

*Important : lors d'une rencontre entre les parents et l'enseignant concerné avec le directeur, **le directeur a dans cette situation un rôle de médiateur**, conformément à la loi (LEO art. 22).*

Il ne faut pas hésiter à le rappeler en début de séance et exiger que le directeur endosse ce rôle.

4. Petits reporters

Un de nos membres propose d'organiser cette activité sympathique d'atelier d'écriture pour des enfants de 10-12 ans. Voir le flyer ci-joint pour plus d'informations.

Votre comité APE.